

---

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

---

**PRESENTS** : A l'ouverture de la séance : 21 Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES** :

Monsieur FRANCHI représenté par Monsieur BABIN

Madame GUITARD représentée par Madame JUAN

Monsieur WAUTIER représenté par Monsieur GEOFFROY

Monsieur TONNAY représenté par Monsieur ARCHAMBEAU

Monsieur CHARBEAU représenté par Monsieur BACON

Madame BOURSIER représentée par Madame TOURNEUR

Madame RENOULEAU représentée par Madame PREVOT

**ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE** :

Madame SALVY

**EST EGALEMENT PRESENTE** :

Madame BOTTON, Attachée Territoriale

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Bernard GEOFFROY

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- \* Approuve, par 3 abstentions, 1 contre et le reste pour, le procès-verbal de la séance du 25 avril 2019,
- 1. décide de retenir, à l'unanimité, les entreprises pour les travaux de rénovation de la cuisine centrale pour un montant total de 359 966,05 € T.T.C,
- 2. décide de retenir, à l'unanimité, l'entreprise SARL SOLINET 17 de Royan pour un montant annuel de 56 582,91 € T.T.C. pour le nettoyage et l'entretien des locaux communaux,
- 3. décide de retenir, à l'unanimité, les entreprises pour la fourniture de produits d'entretien et consommables en restauration et entretien des locaux pour un montant total de 20 476,82 € T.T.C,
- 4. décide de retenir, à l'unanimité, la société SAINTONGE AUTOMOBILE DISTRIBUTION de Saintes pour l'acquisition d'un Renault Kangoo d'un montant de 20 497,26 € pour la police municipale,
- 5. décide, à l'unanimité, de s'engager dans la démarche d'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics et d'approuver la création d'un comité de pilotage et d'échanges « Accessibilité des personnes en situation de handicap »,
- 6. décide, à l'unanimité, la vente des parcelles cadastrées AK 204 et 205 situées impasse André Chénier à M. et Mme DAKDAKI pour un montant de 65 000 €,
- 7. décide, à l'unanimité, l'intégration des espaces communs du lotissement « Simoun II » dans le domaine privé communal,
- 8. accepte, par 27 voix pour et 1 abstention, la reconduction du contrat de maintenance de la borne camping-car avec la société URBAFLUX au prix de 1 236 € H.T./an,  
En raison des travaux de rénovation du restaurant scolaire :
- 9. accepte, à l'unanimité, la convention entre le Conseil Départemental, le Collège et la Commune pour l'utilisation du Collège pour la confection des repas du centre de loisirs du 8 juillet au 14 août 2019,
- 10. accepte, à l'unanimité, la convention avec la ville de Royan pour la fourniture des repas du restaurant scolaire et du centre de loisirs à compter du 2 septembre 2019,
- 11. accepte, à l'unanimité, la convention entre le CCAS et la commune de Saujon pour le reversement de l'aide financière attribuée par la CARA pour le développement de l'offre de service d'accueil et d'animation des 3 – 18 ans pour l'exercice 2019, d'un montant de 48 120 €,

12. accepte, à l'unanimité, le contrat avec l'association Premier Degré pour un concert organisé le 21 juin 2019 au prix de 500 € T.T.C et prend en charge la déclaration et le paiement des droits d'auteurs à la SACEM,
13. accepte, à l'unanimité, le contrat avec l'association UNI-SON pour un concert « Les Crogs » le 21 juin 2019 au prix de 1 400 € T.T.C., et prend en charge les frais de restauration des 4 musiciens et du technicien,
14. accepte, à l'unanimité, le contrat avec la société de production « Cristal Production » pour l'organisation d'un concert le 7 août 2019 au prix de 1 000 € T.T.C. et prend en charge les frais de restauration des 4 artistes et le règlement des droits à la SACEM,
15. accepte, à l'unanimité, le contrat avec l'association Eurochestreries pour un concert le 8 août 2019 d'un montant de 2 500 € et 30 € pour l'adhésion à Eurochestrerie,
16. accepte, à l'unanimité, le contrat avec la société de production « Green Piste Records » pour un concert le 21 août 2019 au prix de 1 468, 58 € T.T.C. et prend en charge les frais de restauration des musiciens et techniciens ainsi que le règlement des droits à la SACEM,
17. décide, à l'unanimité, de confier l'exposition de photographies de Fernand BRAUN et la conférence à Monsieur Benjamin CAILLAUD pour un montant de 600 € et de prendre en charge la part diffuseur de 7 €,
18. décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs du port de Ribérou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

	Tarif annuel
Catways	
- De 1 m à 5,99 m	320 €
- De 6 m à 8,50 m	345 €
Pontons bois « Ribérou »	160 €
Nouveaux pontons bois « Le Breuil »	100 €
Redevance d'occupation du domaine public pontons bois « Le Breuil » existants	50 €
Activité location de bateau de plaisance	100 €

19. adopte, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur du port de Ribérou,

20. fixe, à l'unanimité, les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 :  
Maternelle : 2,15 € - Primaire et accueil périscolaire de Saujon : 2,45 €, Enseignants et intervenants scolaires : 5,60 €,

21. approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du restaurant scolaire,

22. attribue, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle 2019 de 2 900 € à l'école la Seudre pour une classe découverte en Dordogne pour les élèves de CE2,

23. attribue, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle 2019 d'un montant de 376 € à l'association sportive du Collège André Albert pour la participation d'une équipe au championnat de France UNSS de course d'orientation,

24. autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion pour son intervention sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,

25. décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs,

26. vote, à l'unanimité, par Décision Modificative n° 1, des crédits supplémentaires et des virements de crédits sur le budget principal 2019,

27. Questions diverses :

- Emet, à l'unanimité, un avis favorable sur la demande d'enregistrement par la société SAS AGRI-SEUDRE ENERGIES d'une installation classée portant sur la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation agricole de matière organique sur le site « Les Cargnioules » sur la commune de Le Chay avec réserve sur la circulation des véhicules sur la route départementale n° 241 et la traversée de Saujon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Saujon, le 19 juin 2019  
Le Maire,  
  
P. FERCHAUD